

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HEMONSTOIR

Date de la convocation

17 septembre 2026

Date de l'affichage

17 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : Marc GUILLAUME, Maire – Laurence GLOUX, Lionel GUILLOU, Adjoint – Josette LE PONNER, Evelyne DRION, Claude GALLAIS, Joël ETIENNE, Minh Tâm BLANCHARD, Isabelle LE FUR, Cyrille LEFEUVRE, Hélène SERVAIS

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé :

Cédric LE GALL ayant donné pouvoir à Josette LE PONNER
Delphine SÉBILLE ayant donné pouvoir à Evelyne DRION
Yvon OLIVE

Absent : /

Secrétaire de séance : Isabelle LE FUR

21-09/2026 OBJET : Colis de Noël et repas des Aînés

Le Maire expose au Conseil Municipal que 144 personnes sont conviées au repas et 71 personnes sont concernées par la distribution d'un colis de CCAS. Cela représente un coût important pour la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élever l'âge pour bénéficier du repas de CCAS ainsi que des colis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A compter du 1er octobre 2026 :

- D'augmenter l'âge à 80 ans pour pouvoir bénéficier du colis.

A compter du 1^{er} janvier 2027 :

- D'augmenter l'âge pour bénéficier du repas de la manière suivante :

	Age des personnes concernées par le repas
2027	66 ans
2028	67 ans
2029	68 ans
2030	69 ans
2031	70 ans

- D'augmenter l'âge pour bénéficier de la gratuité du repas

	Age des personnes concernées par le repas
2027	71 ans
2028	72 ans
2029	73 ans
2030	74 ans
2031	75 ans

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Marc GUILLAUME,
Maire d'Hémonstoir

Isabelle LE FUR,
Secrétaire de séance